

Document réalisé par	Validé par les Parties Prenantes listé dans le Référentiel en annexe III	Diffusion de la version finale
<b>Coordination Eau Ile de France</b>		Par: <b>Coordination Eau Ile-de-France</b>
dernière mise à jour :15/04/2021		

## La Charte d'Université Bleue

Cette charte présente les grands engagements de la labellisation “Université Bleue”. En signant la présente charte, l'établissement d'enseignement supérieur s'engage à respecter et à mettre en place les dispositions ci-dessous et à se référer au document “Critères de labellisation et grille d'évaluation” en annexe. Le label Université Bleue s'inscrit dans le cadre de “l'objectif de développement durable 6 : eau propre et assainissement”. Cet objectif est défini par les Nations Unies et doit être atteint d'ici 2030. Ainsi, l'établissement d'enseignement supérieur fera la promotion de la gestion durable de l'eau : protection des écosystèmes, qualité de l'eau et accessibilité par tou.te.s.

**PILIER 1 - Favoriser l'accès à l'eau sur les campus - Arrêter la distribution et la vente d'eau embouteillée lors de ses évènements**

**L'établissement s'engage à fournir sur ses campus un accès facile, gratuit et pratique pour tou.te.s à l'eau potable et à valoriser cet accès. Ce qui engage l'établissement à arrêter l'utilisation, la vente et la distribution des bouteilles d'eau sur ses campus.**

### CONTEXTE:

Les accès à l'eau existent sur tous les campus, notamment aux toilettes, mais ne sont pas toujours des lieux adaptés au remplissage de contenants réutilisables et ne favorisent donc pas le changement de comportement des étudiant.e.s. Il est donc nécessaire que l'établissement d'études supérieures s'engage à fournir des points d'eau accessibles à tou.te.s, disponibles sur tout le campus à des points stratégiques. Ces points d'eau doivent répondre aux exigences d'hygiène et d'accessibilité tout au long de leur utilisation. Ce doit être des lieux accueillants et agréables. Une campagne de valorisation de ces points d'eau devra être engagée pour une large utilisation et le respect des installations.

L'achat de bouteilles d'eau pose plusieurs questions sociales et environnementales :

- Le coût écologique de l'eau en bouteille : pour la production d'un litre d'eau, il faut trois litres d'eau,  $\frac{1}{4}$  de litre de pétrole et 300 km de transport en moyenne avant la commercialisation. Tout cela ayant un large et inutile impact carbone et environnemental.
- Le bilan environnemental du plastique : en France, l'ensemble du parcours de recyclage du plastique est inexistant ou mal maîtrisé. Les bouteilles d'eau en plastique sont une des premières sources de pollution de nos océans : elles mettent plus de 1000 ans à se décomposer. De plus, de nombreux établissements d'enseignement supérieur français n'ont pas de filières de recyclage en place. Le meilleur déchet reste évidemment celui que l'on ne produit pas.
- La défiance quant à l'eau du réseau public : l'eau du robinet est l'aliment le plus sûr sur le marché, testée plus d'un million de fois par an avec en moyenne 72 substances contrôlées.
- Le fort coût d'une bouteille d'eau qui alourdit inutilement la facture des consommateurs. L'eau en bouteille coûte 50 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet en France. 90% du prix d'une bouteille concerne autre chose que l'eau (marketing, embouteillage, transport, bénéfices...).
- L'épuisement des nappes phréatiques : en 2025, la Banque mondiale prévoit que près d'1,8 milliard de personnes vivront dans des régions qui connaîtront une pénurie d'eau absolue.
- La marchandisation et la surexploitation de la ressource en eau.

## PILIER 2 - Reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement

**L'établissement d'études supérieures s'engage à respecter le droit humain à l'eau et à l'assainissement. Il s'engage également à respecter ces droits universels dans ses communications et ses partenariats, et à en faire la promotion.**

### CONTEXTE:

L'eau constitue un élément essentiel à notre vie. La reconnaissance du droit humain à ce bien vital est indispensable. Cela implique d'agir pour la préservation de la ressource.

Aujourd'hui, 2,2 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable. De plus, chaque jour, des milliers de personnes meurent de maladies qui auraient pu être évitées, si un accès à l'eau potable et à l'assainissement leur était disponible.

L'inégalité de sa répartition dans le monde la rend rare dans certains pays et dans certaines régions. La marchandisation, loin d'être une solution, renforce ces inégalités.

Pour répondre à l'enjeu mondial de l'eau, en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution reconnaissant le droit à l'eau et à l'assainissement en plus d'affirmer que cet accès est essentiel pour que les citoyen.ne.s puissent jouir de tous les droits de la personne. Le 23 septembre 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté une résolution sur le droit à l'eau potable qui invite les gouvernements à adopter des mesures concrètes : plans d'action, mécanismes de surveillance et de reddition de comptes, garanties assurant des services abordables pour tou.te.s. La France quant à elle n'a toujours pas reconnu ce droit fondamental, ni élaboré de plan d'action concret.

Malgré l'illusion que ce problème est uniquement celui de pays en développement, ce manque d'accès est même ressenti dans l'hexagone. En effet, en France, 1.4 millions de personnes n'ont toujours pas un accès effectif à une eau potable, et 7.5 millions n'ont pas de toilettes adaptées.

Il existe néanmoins des communautés de citoyen.ne.s qui agissent pour le droit à l'eau localement. C'est le cas des Communautés Bleues qui, à travers le monde, font la promotion du droit à l'eau pour tou.te.s, de la gestion publique de l'eau dans une perspective durable pour aujourd'hui et le futur : la ville de Paris en fait partie depuis 2016. Les établissements d'études supérieures labellisés "Université Bleue" s'inscrivent dans ce mouvement.

### **PILIER 3 - Campagne de communication et effort d'enseignement aux enjeux de l'eau, à la gestion démocratique de la ressource en eau et du droit humain à l'eau**

**Par le biais de campagnes de communication ou d'événements, les établissements d'études supérieures s'engagent à sensibiliser aussi bien les étudiant.e.s que le corps enseignant et l'administration. De plus, la valorisation de l'utilisation de fontaines doit être priorité des établissements labellisés afin d'optimiser les changements des comportements.**

#### CONTEXTE:

Les crises environnementales et climatiques influent sur l'eau : sur sa disponibilité, ainsi que sur sa qualité. En effet, les pollutions multiples dues aux industries, à l'agriculture intensive et à nos modes de vie polluants affectent la qualité des cours d'eau, nappes et bassins qui coûtent de plus en plus cher à épurer pour les rendre potable.

L'utilisation irresponsable ainsi que l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation et à la déforestation rompent les cycles naturels de l'eau. Cela exacerbe le changement climatique. A son tour, la crise climatique globale endommage le cycle naturel de l'eau. Ainsi, l'apprentissage du changement climatique ne devrait pas se restreindre au seul rôle du carbone. Il faut mettre en lumière l'importance critique du cycle de l'eau et de sa restauration dans les formations des futurs acteurs de ce monde.

Les établissements d'enseignement supérieur, parce qu'ils ont vocation à former les experts de demain, ont un devoir d'exemplarité : un établissement d'enseignement est un lieu de connaissances tourné vers le futur, tant pour les étudiant.e.s que pour la société. Les campagnes de communication axées sur les enjeux de l'eau sont donc essentielles pour informer toutes les parties prenantes des établissements. Cette communication devra se faire autour des points d'eau, des produits promotionnels liés au label Université Bleue comme des gourdes, des carafes.

L'établissement doit également se positionner en faveur de la gestion démocratique de l'eau. Un bien commun est une ressource culturelle ou naturelle (comme l'air ou l'eau) essentielle à notre survie et à laquelle chaque membre d'une communauté doit avoir accès. C'est la certitude des Communautés Bleues que ces ressources ne devraient donc pas appartenir à des intérêts privés, mais à la collectivité afin d'être partagées, accessibles à tou.te.s et gérées avec soin. Comme la protection de l'eau est une responsabilité citoyenne, les gouvernements doivent donc en assurer une utilisation raisonnable, responsable et durable. L'eau ne peut pas être contrôlée ou détenue par des intérêts privés en vue de réaliser des profits. Respectant les principes des Communautés Bleues, les Universités Bleues se doivent de se positionner en ce sens.

Les moyens alternatifs à la bouteille d'eau mis en place par l'établissement devront faire l'objet d'une valorisation par les différentes campagnes de communication et de visuels pour affichage.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cette charte.  
Prend effet à la signature, peut être retiré à tout moment pour le non respect de l'un ou plusieurs piliers de la charte.

à .... , le .....

Par....

Cachet, signature....